

densément peuplés et sur les régions présentant un intérêt économique particulier. Il existe également pour certaines régions des cartes à d'autres échelles. Une autre fonction de la Direction est d'établir pour tout le Canada un réseau de base de points de contrôle des levés qui fournisse des chiffres précis sur la latitude, la longitude et l'élévation au-dessus du niveau de la mer. En plus de ses cartes topographiques, la Direction produit diverses cartes multicolores destinées à d'autres organismes gouvernementaux, des graphiques aéronautiques ainsi que l'Atlas national du Canada, qui décrit la géographie physique, économique et sociale du Canada. La Photothèque nationale de l'air, administrée par la Direction, possède une collection de plus de 4 millions de photographies aériennes du Canada en noir et blanc et en couleurs prises au cours des 50 dernières années à bord d'avions et, plus récemment, par le Satellite de détection des ressources terrestres (ERTS) et le Skylab.

La Direction des explosifs est chargée de l'application de la Loi canadienne sur les explosifs, qui est destinée à contrôler la fabrication, la délivrance des permis, le stockage, la vente, l'importation et le transport par route des explosifs.

Le Secteur de l'exploitation minérale est chargé des programmes de recherche et des politiques concernant les ressources non renouvelables. Il dirige la recherche fondamentale et appliquée relative à l'ensemble ressources-ingénierie-économie et les études sur le terrain concernant les problèmes de ressources non renouvelables en fonction de l'industrie dans son ensemble, dans un contexte régional, national et international. Son activité couvre tous les aspects de l'industrie minérale, depuis l'existence des ressources jusqu'à la consommation. Le Secteur publie des rapports concernant l'ensemble ressources-ingénierie-économie et conseille les ministères et les organismes du gouvernement en matière de politique relative aux ressources non renouvelables. Les activités courantes comprennent des études régionales sur l'économie minérale du Canada; l'évaluation des projets pour lesquels on a demandé l'appui du gouvernement fédéral; des études sur les ressources et réserves relativement à un certain nombre de produits minéraux; et la sauvegarde des intérêts minéraux du Canada par la participation à l'activité d'organismes internationaux. Le Secteur a assuré l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, destinée à aider les collectivités minières qui dépendent dans une large mesure des mines d'or. En collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et avec le soutien de l'industrie, il organise des cours de formation à l'intention des spécialistes en science, technologie et économie minérales qui viennent au Canada dans le cadre de divers programmes d'aide, et il donne des conseils au sujet des projets d'exploitation minérale mis sur pied par le Canada pour aider les pays en voie de développement. Il publie une multitude de documents et tient à jour l'Inventaire national des minéraux, liste d'environ 16,000 venues et gisements minéraux du Canada qui peut être consultée par le grand public.

Le Secteur de l'énergie s'occupe essentiellement de l'élaboration des politiques ayant des conséquences directes pour l'industrie minière. Il évalue les projets individuels et les diverses situations en fonction de chacune des sources énergétiques et des rapports qui existent entre elles. Il évalue les tendances, tant au Canada qu'à l'étranger, en ce qui concerne l'exploration et la production, le transport, le traitement et la commercialisation du pétrole et du gaz naturel, et renseigne les organismes fédéraux, l'industrie et le public sur la situation concernant le pétrole et le gaz naturel. Pour ce qui est de l'uranium, il continue à assurer la coordination des activités liées au stockage, à l'aménagement d'installations pour l'enrichissement de l'uranium et à l'exportation. En ce qui concerne le charbon, il fournit des subventions à la recherche et au développement et donne des conseils au sujet des taux d'expansion de la production en fonction de la rentabilité et des prévisions de la demande. Il administre également les intérêts du gouvernement fédéral dans les ressources minérales au large des côtes et dans les droits minéraux que celui-ci détient dans les provinces.